



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE SAISON 2023/2024

Licencié : NOM : Prénom.....
Date de naissance..... Sexe Nationalité.....

Certificat médical :

L'arrêté ministériel du 7 mai 2021 fixe le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur permettant l'exonération de la présentation d'un certificat médical si toutes les questions ont fait l'objet d'une réponse négative. Dans le cas contraire il devra présenter un avis médical pour la pratique de la danse.
Questionnaire sur le site de l'école et sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824?r=jp4xAHreeU>
Ce questionnaire reste sous la responsabilité pleine et entière du représentant légal.

Assurance :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la notice d'assurance consultable en Annexe, dans la boîte à outil de votre espace Licencié/ Affilié ou sur le site Internet www.ffdanse.fr – rubrique Assurance.

1. Garanties de base Responsabilité Civile + garanties individuelles accident + assistance

Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présentent les garanties individuelles accidents couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive expose,

Néanmoins, je déclare renoncer aux garanties individuelles accident + assistance (- 0,15€ sur prix licence)

2. Garanties complémentaires (Facultatif)

Je déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire des garanties individuelles complémentaires.

Je souscris à l'une des garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFDanse.
(Cochez une des deux options proposées plus bas)

Pour la Fédération Française de Danse : (Cochez les cases correspondant à vos choix)

Licences : Licence A (19€)

Garanties Complémentaires Assurance : _____ Option Complémentaire (8€)

TOTAL

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club et la Fédération Française de Danse à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités et à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Droit informatique et Liberté : Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les informations sont destinées exclusivement à la Fédération Française de Danse à des fins non commerciales.

Pour l'adhérent mineur
Nom et Prénom du représentant légal

.....

Date et signature de l'adhérent ou du représentant légal

Tout licencié devient de fait membre de l'association l'Atelier Danse Company de Mâcon dans les conditions prévues dans ses statuts.

L'ASSURANCE

Le contrat "110 646 200" souscrit par la Fédération Française de Danse auprès de la M.M.A. offre des garanties complètes pour ses licenciés.

Des garanties accidents corporels :

- **Des garanties remboursements de soins exceptionnelles** (y compris en l'absence de régime de prévoyance sociale)
 - Frais réels à concurrence de 8000 € dont :
 - Lunettes : 400 € à concurrence des frais réels
 - Prothèses dentaires : de 300 à 600 € à concurrence des frais réels
- **Des garanties Prévoyance supérieures aux exigences légales :**
 - Invalidité Permanente : 80 000 €
 - Décès toutes causes : 15 000 €

Une garantie Assistance valable dans le monde entier :

- Pour tout déplacement effectué dans le cadre de l'activité FFDanse
- Avec des garanties Frais de Soins à l'étranger très étendues (jusqu'à 5 400 €)
- Transports et rapatriement sans limitation de somme
- ... et toutes les garanties classiques de l'assistance

Des options pour aller plus loin :

Soucieuse de la protection de ses licenciés et dans le respect des obligations légales s'appliquant au monde sportif, la FFDanse a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier, au-delà des garanties de base attachées à la licence, de garanties complémentaires :

- pour couvrir les frais d'ostéopathie jusqu'à 500 € ;
- pour augmenter les garanties Dentaires et Optiques ;
- pour garantir les médicaments non remboursés par la Sécurité Sociale ;
- pour souscrire des garanties Indemnités Journalières jusqu'à 50 € par jour.

La FFDanse propose à chaque licencié **3 niveaux de garanties assurance** dans le cadre de sa pratique :

Garanties minimales	Garanties de base (comprises dans la licence)	Garanties « option complémentaire »
Responsabilité Civile Recours défense	Responsabilité Civile Recours défense Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 300 € Optique 400 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 10 €	Responsabilité Civile Recours défense Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 500 € Optique 600 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 50 € / j Médicaments non remboursés SS 200 €/article * Matériels non remboursés SS 200 €/article * Ostéopathie 500 € * maxi 2000 € par sinistre
- 0,15 €	Inclus dans le tarif de la licence	+ 8 €